

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER NI DISTRIBUER CE COMMUNIQUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX OU VERS LES ETATS-UNIS, L'AUSTRALIE, LE CANADA, LE JAPON OU TOUTE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR. D'AUTRES RESTRICTIONS S'APPLIQUENT. VEUILLEZ CONSULTER L'IMPORTANT AVERTISSEMENT JURIDIQUE A LA FIN DE CE COMMUNIQUÉ.



ASIT BIOTECH REUSSIT SON INTRODUCTION EN BOURSE ET LEVE 23,5 M€

Bruxelles, Belgique, le 10 mai 2016 – ASIT biotech SA (« ASIT biotech » ou la « Société »), société biopharmaceutique belge spécialisée dans la recherche, le développement et la commercialisation future d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie pour le traitement des allergies, annonce aujourd'hui le résultat de son introduction en bourse par émission d'actions nouvelles, lancée le 28 avril 2016, et l'admission aux négociations de l'ensemble de ses actions sur les marchés réglementés Euronext Bruxelles et Euronext Paris (l'« Offre »).

Le prix final de l'Offre a été fixé à 7,00 euros, ce qui représente une capitalisation boursière d'environ 93,1 millions d'euros pour la Société, ou 95,4 millions d'euros, dans l'hypothèse de l'exercice intégral de l'option de Sur-allocation (telle que définie ci-dessous). Le produit brut de l'Offre s'élève à environ 23,5 millions d'euros, ou 25,8 millions d'euros, dans l'hypothèse de l'exercice intégral de l'option de Sur-allocation.

Résultats de l'Offre :

- Le prix définitif de l'Offre est fixé à 7,00 euros (ci-après « le Prix de l'Offre »).
- L'Offre a pris fin le 09 mai 2016 à 16h, heure de Paris et de Bruxelles.
- Le nombre total d'actions émises dans le cadre de l'Offre ressort ainsi à 3.350.000 actions nouvelles de la Société (ci-après « les Actions Nouvelles »). La clause d'extension n'a pas été exercée.
- En outre, une option de sur-allocation permettant de souscrire jusqu'à 335.000 actions nouvelles supplémentaires au Prix de l'Offre, soit environ 2,3 millions d'euros, a été accordée à KBC Securities NV, en sa qualité d'agent de stabilisation (ci-après « l'Agent de Stabilisation »), pour le compte de Société Générale CIB et de KBC Securities NV/SA, en vue de couvrir les sur-allocations ou les positions courtes qui résulteraient de sur-allocations éventuelles dans le cadre de l'Offre (ci-après « l'Option de Sur-allocation », les actions nouvelles supplémentaires émises conformément à l'Option de Sur-allocation et les Actions Nouvelles étant désignées collectivement ci-après comme « les Actions Offertes »). L'Option de Sur-allocation peut être exercée pendant 35 jours à compter de la Date de Négociation (telle que définie ci-dessous). La Société annoncera si et quand l'Option de Sur-allocation sera exercée.

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER NI DISTRIBUER CE COMMUNIQUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX OU VERS LES ETATS-UNIS, L'AUSTRALIE, LE CANADA, LE JAPON OU TOUTE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR. D'AUTRES RESTRICTIONS S'APPLIQUENT. VEUILLEZ CONSULTER L'IMPORTANT AVERTISSEMENT JURIDIQUE A LA FIN DE CE COMMUNIQUÉ.

- L'Agent de Stabilisation pourra mener des opérations visant à stabiliser, à maintenir ou à influencer sur le prix des actions ou de tous bons de souscription, options ou droits relatifs à ces dernières ou tout autre titre de la Société, pendant une période pouvant aller jusqu'à 30 jours à compter de la Date de Négociation (telle que définie ci-dessous) (ci-après « la Période de Stabilisation »). Ces opérations pourront éventuellement soutenir le cours de bourse des actions sur le marché à un cours supérieur au prix de marché. La stabilisation ne sera pas effectuée à un niveau supérieur au Prix de l'Offre. De telles opérations pourront avoir lieu sur les marchés réglementés d'Euronext Bruxelles et Euronext Paris, sur le marché de gré à gré ou dans d'autres circonstances. L'Agent de Stabilisation et ses représentants ne sont nullement tenus de mener de telles opérations, dont l'exécution ne saurait donc être garantie. Si ces opérations sont entreprises, l'Agent de Stabilisation ou ses représentants pourront y mettre un terme à tout moment. Ils y seront tenus en tout cas à l'expiration de la période de 30 jours mentionnée ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 5, §2 de l'Arrêté royal belge du 17 mai 2007 relatif aux pratiques de marché primaire, les informations ci-après devront être communiquées au public dans les cinq jours ouvrables suivant la fin de la Période de Stabilisation : (i) le fait qu'une stabilisation ait été effectuée ou non ; (ii) la date de démarrage des opérations de stabilisation ; (iii) la date de la dernière opération de stabilisation ; (iv) la fourchette de prix à l'intérieur de laquelle la stabilisation a eu lieu et ce, pour chaque date à laquelle des opérations de stabilisation ont été effectuées ; et (v) la taille finale de l'Offre, à savoir englobant le résultat de la stabilisation et de l'exercice éventuel de l'Option de Sur-allocation.
- 372.341 actions, soit environ 10 % des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre, ont été souscrites par des investisseurs particuliers en Belgique et en France. L'intégralité des actions souscrites par les investisseurs particuliers leur seront allouées.
- Le produit brut pour la Société s'élève à environ 23,5 millions d'euros, ou à 25,8 millions d'euros dans l'hypothèse de l'exercice intégral de l'Option de Sur-allocation. La capitalisation boursière d'ASIT biotech ressort à environ 93,1 millions d'euros, ou à environ 95,4 millions d'euros dans l'hypothèse de l'exercice intégral de l'Option de Sur-allocation.
- La négociation des actions ASIT biotech sur les marchés réglementés d'Euronext Bruxelles et Euronext Paris, sous le symbole « ASIT », devrait commencer, sous réserve d'émission, le 11 mai 2016 (la « Date de Négociation »). Le règlement et la livraison des actions auront lieu le 12 mai 2016, sous réserve d'une clôture réussie de l'Offre.
- Certains investisseurs qui se sont engagés par anticipation à souscrire des actions pour un montant total de 8,26 millions d'euros dans le cadre de l'Offre au Prix de l'Offre recevront toutes les actions qu'ils se sont engagés à souscrire, soit 1.180.000 actions (ce qui équivaut à environ 32 % des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre).
- KBC Securities et Société Générale CIB ont agi en qualité de Coordinateurs globaux associés et Teneurs de livres associés. Gilbert Dupont a agi en qualité d'Agent de Placement.

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER NI DISTRIBUER CE COMMUNIQUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX OU VERS LES ETATS-UNIS, L'AUSTRALIE, LE CANADA, LE JAPON OU TOUTE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR. D'AUTRES RESTRICTIONS S'APPLIQUENT. VEUILLEZ CONSULTER L'IMPORTANT AVERTISSEMENT JURIDIQUE A LA FIN DE CE COMMUNIQUÉ.

Prospectus

Un prospectus, daté du 26 avril 2016, a été approuvé par l'autorité belge des services et marchés financiers (« le Prospectus ») et a été notifiée à l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2016 en vue de son passeport conformément à l'article 18 de la Directive 2003/71/EC, telle que modifiée (la Directive Prospectus). Le Prospectus est disponible aux investisseurs potentiels en Belgique et en France en langue anglaise. Le résumé du Prospectus est disponible en anglais, néerlandais et français. Le Prospectus sera rendu disponible gratuitement aux investisseurs potentiels, au siège social de la Société (5, avenue Ariane, 1200 Bruxelles, Belgique) et sur le site internet de la Société www.asitbiotech.com.

Le Prospectus peut aussi être obtenu par les investisseurs potentiels en Belgique par requête à l'équipe KBC au +32 (0)16 4343 29 15 et au bureau principal de la Société Générale en Belgique au 11, rue des Colonies, 1000 Bruxelles. Sous réserve de l'application de certaines restrictions de vente et de transfert, le Prospectus est disponible aux investisseurs potentiels sur les sites internet suivants : www.kbc.be, www.cbc.be, www.kbcsecurities.be, www.bolero.be et www.fsma.be.

Un investissement dans les Actions Offertes comporte des risques significatifs, y compris un risque de perte totale ou partielle du capital investi. Chaque décision d'investissement dans les Actions Offertes devrait être basée sur un examen approfondi du Prospectus et, en particulier, des éléments D.1 et D.3 du « Résumé » et la section « *Risk factors* » lesquels traitent de certains facteurs qui devraient être pris en considération en lien avec un investissement dans les Actions Offertes

About ASIT biotech

ASIT biotech est une société biopharmaceutique belge spécialisée dans le développement et la commercialisation future d'une nouvelle génération de produits d'immunothérapie pour les allergies. Grâce à ASIT+™, sa plateforme technologique innovante, ASIT biotech est actuellement le seul développeur d'immunothérapies allergéniques à base d'un mélange unique de fragments d'allergènes naturels hautement purifiés et de taille optimale. Le résultat de cette innovation est un traitement de courte durée, ce qui devrait améliorer l'observance du traitement par les patients et son efficacité dans la vie réelle. Le portefeuille d'ASIT biotech comporte deux produits candidats innovants, ciblant les allergies respiratoires présentant la plus forte prévalence (allergies aux pollens de graminées avec *gp-ASIT+™* et aux acariens avec *hdm-ASIT+™*). Ces produits pourraient permettre d'élargir de manière significative le marché actuel de l'immunothérapie. Enfin, la Société estime que sa plateforme innovante ASIT+™ est flexible et applicable à d'autres types d'allergies.

ASIT biotech compte 22 employés et collaborateurs. Son siège social est à Bruxelles et ses laboratoires à Liège, en Belgique.

Plus d'informations sur www.asitbiotech.com.

Contact Société :

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER NI DISTRIBUER CE COMMUNIQUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX OU VERS LES ETATS-UNIS, L'AUSTRALIE, LE CANADA, LE JAPON OU TOUTE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR. D'AUTRES RESTRICTIONS S'APPLIQUENT. VEUILLEZ CONSULTER L'IMPORTANT AVERTISSEMENT JURIDIQUE A LA FIN DE CE COMMUNIQUÉ.

Thierry Legon, administrateur délégué (CEO)

ASIT biotech

Tél. : +32 2 264 03 90

investors@asitbiotech.com

Contact Relations investisseurs et médias :

France – NewCap

Dusan Oresansky / Pierre Laurent

Tél. : +33 1 44 71 94 92

asitbiotech@newcap.eu

Belgium – Comfi

Laure-Eve Monfort

Tél. : +32 2 290 90 93

monfort@comfi.be

Déclarations prospectives

Toutes les déclarations dans cette annonce qui ne sont pas relatives à des évènements ou données historiques sont des déclarations prospectives. Dans certains cas, ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'usage de mots tels que « croit », « estime », « anticipe », « attend », « envisage », « peut », « fera », « projette », « continue », « en cours », « potentiel », « présage », « cible », « vise », « cherche », ou « devrait », ou, dans chaque cas, par leur équivalent négatif ou une terminologie comparable, ou lorsqu'il est question de discussions relatives à la stratégie, aux plans, objectifs, ambitions, buts, évènements futurs ou intentions. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations au sujet des intentions, des convictions et des attentes actuelles de la Société. Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus et de l'incertitude car elles portent sur des évènements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non se produire dans le futur. Les déclarations prospectives ne constituent pas la garantie de performances futures. Prenant en compte ces risques et incertitudes, vous ne devriez pas vous baser sur des déclarations provisionnelles en vue de prédire des résultats effectifs. Toute déclaration prospective est faite exclusivement à la date de cette annonce. La Société n'a pas l'intention et ne s'engage aucunement à publier des mises à jour ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué suite à de nouvelles informations, des évènements récents ou autres, sauf si cela était requis par la loi ou les règlements.

Avertissement juridique

Ce communiqué ne constitue en aucune façon une offre ou une invitation à vendre ou émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'actions de ASIT Biotech SA (la « Société » et les « Actions »). Tout achat, souscription ou demande d'actions émises dans le cadre de l'offre envisagée ne devrait être fait que sur la base des informations contenues dans le prospectus et tout supplément s'y rapportant, le cas échéant. Ce communiqué ne constitue pas un prospectus et l'information contenue dans ce document l'est uniquement à titre informatif et ne prétend pas être entière ou complète. Les investisseurs ne devraient pas souscrire aux Actions, sauf sur la base des informations contenues dans le prospectus que la Société prévoit de publier après son approbation par l'Autorité Belge des Services et Marchés Financiers (the *Financial Services and Markets Authority*) et qui pourra ensuite être obtenu au siège social de la Société et sur le site

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER NI DISTRIBUER CE COMMUNIQUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX OU VERS LES ETATS-UNIS, L'AUSTRALIE, LE CANADA, LE JAPON OU TOUTE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR. D'AUTRES RESTRICTIONS S'APPLIQUENT. VEUILLEZ CONSULTER L'IMPORTANT AVERTISSEMENT JURIDIQUE A LA FIN DE CE COMMUNIQUÉ.

www.asitbiotech.com.

Ce communiqué ne peut pas faire l'objet d'une distribution, directement ou indirectement, aux ou vers les Etats-Unis ou à une personne aux États-Unis au sens de l'U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les Actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, sauf sur base d'une exemption des exigences d'enregistrement en vertu du Securities Act. La Société n'a pas enregistré et n'a pas l'intention d'enregistrer une partie de l'émission des Actions envisagée aux États-Unis, et n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des Actions aux États-Unis.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à la publication, la distribution ou la diffusion aux ou vers les Etats-Unis, l'Australie, le Canada, le Japon ou toute autre juridiction où la distribution, la publication ou la diffusion de ce communiqué violerait les lois et règlements en vigueur.

Ce communiqué est uniquement adressé et destiné (i) au public en Belgique et en France, et (ii) aux personnes dans les Etats Membres de l'Espace Economique Européen (« EEE »), autre que la Belgique et la France, qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE et ses amendements, y compris la Directive 2010/73/UE, dans la mesure de sa mise en œuvre dans l'État membre de l'EEE concerné, et conjointement avec toute mesure d'exécution applicable dans cet État membre concerné, la « Directive Prospectus ») (les « Investisseurs Qualifiés »). En outre, au Royaume-Uni, ce communiqué est uniquement adressé et destiné (i) aux personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissement(s) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance »), ou (ii) aux « investisseurs qualifiés » entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) (a) à (d) de l'Ordonnance, et (iii) à toute autre personne à qui elle peut autrement être légalement communiquée (toutes ces personnes étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). L'offre envisagée, le cas échéant, ne sera disponible seulement, et toute invitation, offre ou tout accord de souscrire, d'acheter ou d'acquérir des Actions ne sera effectuée qu'auprès des Personnes Habilitées. Les personnes qui, au sein du Royaume-Uni, reçoivent cette annonce (autres que les personnes entrant dans le champ d'application de (i), (ii) et (iii) ci-dessus) ne doivent agir, se fonder sur ou agir en fonction de cette annonce ou de son contenu.

La date de l'admission aux négociations sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris peut être influencée par des facteurs tels que les conditions de marché. Il n'y a aucune garantie que cette admission aux négociations ait lieu et les investisseurs ne devraient pas fonder leurs décisions financières, à ce stade, sur les intentions de la Société concernant cette admission aux négociations. L'investissement dans des titres auxquels ce communiqué se rapporte peut exposer l'investisseur à un risque important de perdre la totalité de la somme investie. Les personnes qui envisagent de tels investissements devraient consulter une personne autorisée spécialisée dans le conseil de tels investissements. Cette annonce ne constitue pas une recommandation concernant l'offre envisagée. La valeur des Actions peut aussi bien diminuer

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER NI DISTRIBUER CE COMMUNIQUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX OU VERS LES ETATS-UNIS, L'AUSTRALIE, LE CANADA, LE JAPON OU TOUTE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR. D'AUTRES RESTRICTIONS S'APPLIQUENT. VEUILLEZ CONSULTER L'IMPORTANT AVERTISSEMENT JURIDIQUE A LA FIN DE CE COMMUNIQUÉ.

qu'augmenter. Les investisseurs potentiels devraient consulter un conseiller professionnel quant à la pertinence pour la personne concernée de l'offre envisagée.

Aucune annonce ou information concernant l'offre envisagée, le cas échéant, ou des Actions visées ci-dessus ne peuvent être diffusées au public dans des juridictions en dehors de la Belgique et de la France, où un enregistrement ou une approbation préalable est requis à cette fin. Aucune démarche n'a été entreprise ou ne sera entreprise pour l'offre envisagée des Actions dans une quelconque juridiction en dehors de la Belgique et de la France où de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription ou l'achat des Actions sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. La Société n'est pas responsable si les restrictions mentionnées ci-dessus ne sont pas respectées par une quelconque personne.

ASIT biotech assume la responsabilité pour les informations contenues dans ce communiqué.